

AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 13

Mars 2004

LE POINT SUR LE LIBERIA

Levée des sanctions sur les diamants?

À la suite de la démission et de l'exil du président seigneur de guerre **Charles Taylor**, en août 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'envoi d'une force de maintien de la paix au Liberia. L'ONU a autorisé l'envoi de jusqu'à 15 000 militaires et un budget, jusqu'à la fin de juin 2004, de 564 millions de dollars US pour la Mission de l'ONU au Liberia (UNMIL). Lorsque ses effectifs seront complets, l'UNMIL sera la plus grosse force de maintien de la paix de l'ONU au monde. À la mi-février 2004, l'UNMIL avait déployé 11 500 personnels sur le terrain, mais ne s'était pas encore aventurée dans plusieurs parties du pays, occupées par les troupes rebelles du LURD ou du MODEL. L'UNMIL a essayé sans succès de lancer un programme de désarmement en décembre, mais l'a interrompu lorsque des émeutes ont éclaté et que neuf personnes ont été tuées. Le tiers de la population du Liberia est toujours déplacé, et 300 000 réfugiés libériens se trouvent dans des pays voisins. Les systèmes d'éducation et de santé sont complètement effondrés et la sécurité alimentaire est à peu près inexistante.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé, le 12 mars 2004, aux États membres de l'organisation de geler tous les fonds, avoirs et ressources économiques de la famille de Charles Taylor. Il est probable que le Conseil de sécurité se penchera bientôt sur les sanctions imposées à l'exportation des diamants et du bois d'œuvre libériens durant le régime Taylor. La levée de l'embargo sur les diamants exige qu'un système de certification soit en place. Cela pourrait inciter le Processus de Kimberley à agir dans un délai trop court, compte tenu des circonstances. De vastes sections du comté de Lofa, d'où sont extraits les diamants du Liberia, demeurent sous l'emprise des rebelles. En outre, il sera essentiel que tout système visant à légitimer les exportations de diamants du Liberia veille à ce que le pays ne devienne pas à nouveau le centre d'une fraude massive de diamants. Au cours des années 1990, des centaines de millions de dollars de diamants ont été importés en Belgique à titre de diamants libériens. Et durant plus d'un demi-siècle, le Liberia a été le point de transit favori des diamants sortis en contrebande de la Sierra Leone. De nombreux observateurs affirment que si le Liberia doit être admis au sein du Processus de Kimberley, ses exportations de diamants doivent être plafonnées en fonction de la capacité de production connue, soit environ 10 millions de dollars US par année de diamants de faible qualité.

MARRIOTT S'ATTAQUE AUX DIAMANTS ILLICITES

Dans un document rédigé à l'intention des initiés de l'industrie du diamant, **Martyn Marriott**, dirigeant de longue date au sein de l'industrie du diamant, préconise le renforcement du Processus de Kimberley afin de lutter contre le commerce illicite des diamants. D'aucuns ont soutenu que le PK devrait se tenir à l'écart de la question des diamants illicites pour ne s'intéresser qu'aux diamants associés à des conflits. « Cela me semble une curieuse position à adopter, dit Marriott, lorsqu'en pratique, le succès de la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) a engendré une situation où le seul débouché pour les diamants de guerre est le commerce illicite des diamants. Avant le SCPK, les diamants de guerre jouissaient d'un accès relativement facile au marché des centres de taille des diamants (particulièrement Anvers) ». Cet accès étant désormais bloqué, Marriott affirme que les diamants doivent faire l'objet d'un commerce clandestin. « On ne saurait nier, dit-il, l'existence d'un marché illicite où les diamants de guerre seront vendus à l'avenir. »

Bien que la contrebande ait toujours miné le commerce des diamants, ce serait faire preuve de défaitisme que de ne pas en tenir compte. « Le SCPK est en place grâce à une coopération plus étroite entre tous les secteurs de l'industrie; nous avons maintenant l'occasion d'intervenir à l'échelle mondiale contre le commerce illicite des diamants, ce qui réduira avant tout la possibilité qu'il devienne le marché où aboutiront les diamants de guerre, maintenant et à l'avenir, tout en réduisant le vol et la contrebande à partir des pays producteurs ». Marriott affirme que le SCPK devrait créer un mécanisme, fondé sur le renseignement, pour mettre un terme au commerce illicite. En l'absence d'un tel mécanisme, dit-il, « le SCPK risque de devenir un empereur sans habits ».

PREMIÈRE REVUE ANNUELLE DE L'INDUSTRIE DU DIAMANT LA SIERRA LEONE EN 2004

En mars, **Partenariat Afrique-Canada** et le **Network Movement for Justice and Development** ont publié conjointement le premier *Diamond Industry Annual Review*, qui porte sur la Sierra Leone. Le rapport se penche sur les événements survenus récemment dans l'industrie du diamant de ce pays, présente des renseignements utiles sur l'ampleur du commerce, et décrit les principaux joueurs – les mineurs, les négociants, les exportateurs et le gouvernement. Il traite des questions de travail et d'environnement ainsi que de la conformité au Processus de Kimberley, et il examine la mesure dans laquelle les diamants peuvent contribuer au rétablissement et à la croissance du pays.

La revue annuelle décrit, sans fard, l'industrie du diamant telle qu'elle est aujourd'hui et esquisse les défis à surmonter pour que les diamants deviennent un outil de développement plutôt qu'un handicap. Le rapport critique la façon dont on gère actuellement les diamants de la Sierra Leone – à divers égards. Mais on a accompli des progrès considérables et, selon ses auteurs, le rapport ne cherche pas à éloigner les acheteurs ou les investisseurs éventuels de la Sierra Leone. Bien au contraire, il veut favoriser un commerce légitime des diamants et une industrie ouverte, équitable et propre. Le rapport affirme que les personnes et les entreprises qui achètent les diamants de la Sierra Leone peuvent favoriser ce processus en encourageant la transparence, en payant le juste prix et les impôts légitimes, et en donnant plus de poids aux Sierra-Léonais qui cherchent à s'assurer que les diamants soient vraiment un moteur de développement. On peut obtenir des exemplaires papier du rapport en s'adressant à Partenariat Afrique Canada, à Ottawa, ou au NMJD, à Freetown. Le rapport est également en ligne à www.pacweb.org.

Rapports

Les taxes canadiennes stimulent les ventes illicites

Une étude récente du marché québécois des diamants a constaté que la taxe d'accise élevée imposée sur les bijoux a fait passer au marché clandestin 75 % de toutes les ventes de diamants, par l'entremise d'un réseau parallèle de bijoutiers. La taxe d'accise de 10 % qui s'ajoute aux taxes de vente provinciales et fédérales fait grimper de 25 % le coût d'une bague à diamant au Canada, alors qu'aux États-Unis, ce chiffre n'est que de 6 %. Les diamants sont donc considérablement moins chers aux États-Unis qu'au Canada. Selon le rapport, certains bijoutiers ont commencé, par conséquent, à vendre leurs diamants sur un marché clandestin.

L'**Association canadienne des bijoutiers**, qui exerce des pressions en vue de faire abolir la taxe d'accise de 10 %, conteste le chiffre de 75 %, tout en reconnaissant le problème. **Stephen Ben-Oliel**, président de Sirius Diamonds, entreprise qui taille et polit les diamants « Ours polaire » canadiens, a dit au *Globe and Mail* qu'environ la moitié des pierres supérieures à un demi-carat faisaient probablement l'objet de ventes clandestines. Le rapport québécois a aussi constaté que certains bijoutiers majoraient les prix jusqu'à 70 % pour ensuite offrir des rabais considérables. Et certains magasins « certifieraient » leurs diamants au moyen de certificats signés par des « gemmologistes » qui sont en fait des employés du magasin. Le marché canadien de la vente au détail de diamants atteint environ 1,3 milliard de dollars.

FMI : Plus ça change plus c'est pareil

Un document de travail du Fonds monétaire international intitulé « Diamond Smuggling and Taxation in Sub-Saharan Africa » a examiné différents taux de taxe pour l'extraction des diamants, dans le but d'élaborer des politiques qui pourraient accroître les recettes, la productivité et l'investissement. Le document de 23 pages décrit les différences entre l'extraction alluviale et l'extraction de kimberlite et renferme des équations algébriques qui expriment, par exemple, la proportion moyenne de vendeurs de diamants « honnêtes » sous la forme $y = f(x) = (1 + \exp\{\beta x\})^{-1}$. Après 11 autres équations, le document laisse entendre que « le régime fiscal approprié pour le pays exportateur de diamants dépend en grande partie de la nature des gisements. Les pays ayant des gisements de kimberlite [...] ont tendance à avoir des mines exploitées en grande partie par des entreprises et peuvent donc avoir des régimes fiscaux qui s'appuient essentiellement sur les impôts sur le revenu des sociétés [...]. Dans les pays ayant des gisements alluviaux [...] on préfère les droits d'exportation aux impôts sur le revenu, mais les recettes fiscales

demeurent faibles en raison des fortes incitations à l'évasion fiscale [...]. Enfin, la récente mise en place de mécanismes d'autoréglementation dans le cadre du Processus de Kimberley, si ceux-ci fonctionnent comme il se doit, pourrait réduire considérablement l'évasion fiscale ».

www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2003/wp03167.pdf

GAO : le PK a des « lacunes critiques »

Le General Accounting Office (GAO) des États-Unis a produit un nouveau rapport sur le financement du terrorisme, qui conclut que les terroristes font passer des fonds par des « mécanismes non transparents tels que des œuvres de charité, des systèmes bancaires informels et des marchandises telles que des pierres et des métaux précieux ». Le rapport présente certains des détails bien connus au sujet du commerce illicite de diamants. Il traite de l'absence de données fiables sur le commerce international des diamants et répète sa critique à l'égard du Processus de Kimberley : « Bien qu'une récente initiative internationale visant à mettre un terme aux diamants illicites, appelée le Processus de Kimberley, intègre certains éléments qui accroissent la transparence, il existe des lacunes critiques en ce qui a trait au contrôle et à la surveillance ».

www.gao.gov/new.items/d04163.pdf

Le commerce des diamants vulnérable au blanchiment d'argent

Un rapport publié en mars par le **Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs** du Département d'État des États-Unis affirme que le commerce des diamants est vulnérable au blanchiment d'argent. Le *International Narcotics Control Strategy Report* du Bureau pour 2003 énumère plusieurs pays qu'il juge « vulnérables » au blanchiment d'argent par l'entremise du commerce des diamants, notamment la RDC, la Guinée, l'Inde, le Liberia, Israël, la Sierra Leone et les Émirats arabes unis. Le rapport affirme que « le blanchiment d'argent tiré de la corruption généralisée soulève des préoccupations, tout comme le commerce illégal des diamants et le recours aux diamants comme conduit pour les stratagèmes de blanchiment d'argent ». Il affirme qu'il « faudrait examiner la participation de l'Inde au commerce international clandestin des diamants » et remarque que le gouvernement des EAU a reconnu la nécessité de mieux réglementer les articles quasi-espèces tels que l'or, les bijoux et les pierres précieuses. Le rapport mentionne le Processus de Kimberley à titre d'outil utile contre le blanchiment d'argent. On trouvera le rapport à www.state.gov/inl/ris/nrcrpt/2003/index.htm.

DiamondWorks fait la manchette

DiamondWorks, jadis connue pour ses liens avec l'entreprise mercenaire **Executive Outcomes** et la guerre en Sierra Leone, a conclu la première vente de diamants de sa mine de kimberlite, qui a repris du service, à Koidu, en Sierra Leone. La production de janvier aurait dépassé les 8 000 carats, à un très bon prix moyen de 223 \$ US le carat. En février, la compagnie, dont les actions se transigent à la bourse de Toronto, a annoncé qu'elle vendait 28 millions de dollars CAD d'actions sous forme de placements privés auprès de plusieurs investisseurs institutionnels.

Par ailleurs, en Sierra Leone, le début de l'extraction de la kimberlite a soulevé une vague de protestations. La **Campaign for Just Mining**, une coalition d'ONG, a accusé **Koidu Holdings Ltd.**, une filiale de DiamondWorks, de s'abstenir de publier une évaluation des incidences environnementales réalisée en 2003 et de ne pas relocaliser 4 500 personnes qui ont été déplacées par le dynamitage effectué au début des activités minières.

MEEUS ATTAQUE LE CANADA

Il considère le SCPK comme un subterfuge commercial

Peter Meeus, administrateur délégué du **Conseil supérieur du diamant** de la Belgique et ardent défenseur du point de vue selon lequel les diamants de guerre n'existent à peu près plus, a souvent laissé entendre que toute cette question se résumait à un complot canadien pour porter atteinte à l'industrie belge du diamant. Il soupçonne maintenant les Canadiens d'essayer de porter atteinte à l'Afrique. « Je serais désolé si le Processus de Kimberley et ses missions de revue étaient utilisés pour causer des problèmes au commerce des diamants en Afrique, où les revenus des diamants sont nécessaires au développement », aurait-il déclaré récemment, selon *Rapaport News*. Il n'a pas dit comment les missions de revue, qui n'ont pas encore eu lieu mais qui ne seront effectuées que sur une base purement volontaire, pourraient occasionner des problèmes au commerce des diamants en Afrique. Il a toutefois ajouté : « J'ai peur lorsque je vois des sources, surtout canadiennes, exercer des pressions en faveur d'enquêtes sur les membres africains du Processus de Kimberley; je ne peux faire autrement que penser que des intérêts commerciaux sont peut-être en jeu ». MEEUS n'a pas mentionné à quelles sources canadiennes il songeait. « J'ai toujours peur lors que je vois des intérêts commerciaux se faire passer pour des redresseurs de torts », a-t-il ajouté.

Au Canada, aucun « intérêt commercial » n'a exercé des pressions en faveur de missions de revue de quelque sorte que ce soit. Le gouvernement canadien, qui préside actuellement le Processus de Kimberley, a donné son aval à l'accord sur la surveillance qui a été conçu par la Commission européenne et approuvé à l'unanimité lors de la réunion du PK à Sun City, en octobre 2003. Des ONG canadiennes telles que **Partenariat Afrique Canada**, **Amnesty International Canada** et **One Sky** ne sont actuellement pas considérées comme des « intérêts commerciaux ». Elles ont toutefois multiplié les démarches en faveur d'une surveillance périodique de *tous* les participants au SCPK, sans mettre particulièrement l'accent sur l'Afrique. Parlant des commentaires de M. Meeus, **Ian Smillie**, coordonnateur de la recherche à Partenariat Afrique Canada, a affirmé : « Je ne sais pas de quoi il parle. Le coût des forces de maintien de la paix au Liberia, en Sierra Leone et dans la RDC est de 1,7 milliard de dollars cette année, de sorte qu'il est faux de dire que la question des diamants de guerre est réglée. Et il est étrange qu'un responsable bien informé de l'industrie laisse entendre qu'une demande en faveur d'une surveillance périodique du SCPK – d'où qu'elle provienne – puisse reposer sur des motifs commerciaux. S'il y a jamais eu un intérêt commercial déguisé en redresseur de torts, le voilà ».

AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DES EXPORTATIONS LÉGALES DE DIAMANTS

Niveaux records en Sierra Leone et en RDC

Tant la Sierra Leone que la République démocratique du Congo ont inscrit d'importantes augmentations de leurs exportations de diamants bruts en 2003. La Sierra Leone a enregistré son plus haut niveau d'exportations en plus de deux décennies, soit 76 millions de dollars US au total. Il s'agissait d'une augmentation de 85 % par rapport à 2002 et de trois fois plus que les exportations officielles en 2001. **Femi Kamara**, directeur adjoint des mines de la Sierra Leone, a attribué une bonne partie de ce succès au Processus de Kimberley.

Par ailleurs, la RDC a exporté un niveau record de 642 millions de dollars de diamants bruts, une augmentation de 62 % par rapport à l'année précédente. Une partie de l'augmentation est attribuable à des expertises plus élevées par le nouvel évaluateur de diamants du pays, la **SIDC**, mais le volume des exportations a aussi considérablement augmenté. Une déclaration conjointe du gouvernement de la RDC et de la SIDC affirmait que « ce chiffre record était dû à une évaluation des exportations de diamants conforme aux prix internationaux sur le marché ouvert – ainsi qu'au respect rigoureux des conditions du Processus de Kimberley par la RDC ».

LIVRES

Janine Roberts, *Glitter & Greed: The Secret World of the Diamond Cartel*, The Disinformation Company Ltd., New York, 2003, 374 pages, 22,95 \$ US.

Lorsque Global Witness, Partenariat Afrique Canada et d'autres ont commencé à exposer le monde des diamants de guerre, Janine Roberts enquêtait sur l'industrie depuis 20 ans déjà. Roberts a travaillé avec acharnement. En plus de publier *Glitter & Greed*, elle a réalisé de nombreux reportages d'enquête pour des quotidiens et produit plusieurs documentaires, y compris *The Diamond Empire*, qui a débouché sur une invitation à témoigner devant le Congrès des États-Unis.

Madame Roberts décrit son livre comme « une inculpation du monde corrompu de ce qui brille », et elle a raison. De l'Inde au Canada, des États-Unis à l'Afrique du Sud et de la Russie à Israël, Roberts raconte une histoire truffée de complots. Elle parle des milliers de personnes tuées pour des diamants de guerre, du travail des enfants, des mineurs africains qui creusent pour un salaire de misère dans des conditions dangereuses, et d'une industrie caractérisée par la conspiration et la cupidité.

Le méchant de l'histoire est **De Beers**. Voici un passage qui donne le ton du livre : « Je sais que De Beers s'est sauvée avec l'immensément riche stock de diamants de l'État de l'Afrique du Sud juste avant l'arrivée au pouvoir de **Nelson Mandela** – et qu'elle a refusé de le rendre. Je sais comment et où elle a caché ses dépôts de diamants superflus afin que personne n'y ait accès. Je connaissais ses techniques pour fabriquer des diamants sans faille à partir du méthane – alors qu'elle vendait des pierres identiques en prétendant quelles étaient « une sur un million ». Je savais que **Tempelman**, un marchand de diamants qu'elle approvisionnait, est devenu un ardent partisan du dictateur **Mobutu Sese Seko** de peu de temps après le meurtre de **Patrice Lumumba**, le premier ministre élu du Congo. Et je connaissais les voies commerciales secrètes utilisées par De Beers, qui rendaient si difficile à contrer le commerce des diamants de guerre ».

Dans sa détermination à mettre De Beers au pilori, Madame Roberts fait des erreurs de faits et d'accent. Elle consacre quatre pages à un incident survenu au cours des années 1950 alors que De Beers aurait dupé une autre société minière internationale en Sierra Leone, mais ne consacre qu'une page à la guerre civile de 10 années en Sierra Leone, commettant plusieurs erreurs de faits et fautes d'orthographe en cours de route.

Une bonne partie de *Glitter & Greed* a été écrite avant le débat sur les diamants de guerre et le début du Processus de Kimberley, mais Roberts a intégré ces sujets dans son livre. Son traitement des diamants « propres » va au-delà du Processus de Kimberley et cette contribution est utile. Elle préconise un « Kimberley deux ». « À l'heure actuelle, écrit-elle, il n'y a absolument aucune garantie qu'une pierre certifiée par le « Processus de Kimberley » n'a pas été taillée illégalement par un enfant travaillant dans des conditions dangereuses ou extraite par un mineur respirant de la poussière d'amiante, ou encore qu'elle vient d'un pays d'où on a évincé injustement les Autochtones. En d'autres mots, on aura violé l'intention du législateur. Les diamants vendus dans nos magasins peuvent bien avoir des certificats de Kimberley, mais ils n'ont pas de garantie de propreté. »

– R.H.

ARRÊTEZ CHARLES TAYLOR

Amnesty International demande que justice soit faite

Irene Khan, secrétaire générale d'**Amnesty International**, a demandé au président du Nigeria, **Olusegun Obasanjo**, d'arrêter l'ancien président du Liberia, **Charles Taylor**, et de le remettre au **Tribunal spécial**, parrainée par l'ONU, en Sierra Leone. Dans une lettre expédiée au président Obasanjo en janvier, Khan lui rappelle qu'un mandat d'arrêt international a été émis contre Taylor en juin 2003. Taylor a obtenu l'asile au Nigeria comme moyen de le persuader de quitter paisiblement la présidence et le Liberia. Khan a affirmé que l'entente ne devrait pas se faire « aux dépens d'une fin à l'impunité mais dans le respect du droit international ». Elle a souligné qu'il ne saurait y avoir de paix durable tant que les personnes qui ont commis de graves violations du droit international ne seront pas traduites en justice.

La lettre d'Amnesty rappelle que Taylor a été inculpé par le Tribunal spécial, dont les procès commencent ce mois-ci, pour « avoir été l'un des grands responsables » de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres graves violations du droit international relevant de la juridiction du Tribunal spécial. Ces crimes comprennent des meurtres, des mutilations, des viols et d'autres formes de violence sexuelle, d'esclavage sexuel, de conscription des enfants, de rapt et de travail forcé perpétrés par le **Front révolutionnaire uni**, que conseillait et appuyait activement Taylor.

MANDAT D'ARRÊT CONTRE UN « DIPLOMATE » ANGOLAIS

Pierre Falcone, un homme d'affaires français qui est aussi le délégué de l'Angola à l'organisation culturelle de l'ONU, l'**UNESCO**, fait l'objet d'un mandat d'arrêt mondial émis en janvier par le gouvernement de la France. La France a accusé Falcone de vendre des hélicoptères, des avions à réaction et des armes au gouvernement de l'Angola au cours des années 1990, violant l'embargo de l'ONU contre les ventes d'armes à ce pays. La valeur des expéditions en provenance de l'Europe de l'Est aurait atteint 500 millions de dollars US. L'avocat de Falcone a invoqué l'immunité diplomatique pour son client en raison de sa nomination à l'**UNESCO** en juin 2003.

INDE : CONFORMITÉ ET CONTRAINTE

Implications de la Patriot Act

L'industrie du diamant de l'Inde a été secouée, en février, par l'assassinat, en Angola, d'**Ashwani Puri**, un négociant de diamants bien connu de Mumbai, et par la disparition du million de dollars de diamants en sa possession. Par ailleurs, *Asia Times Online* rapporte que le **Directorate of Revenue Intelligence de l'Inde**, le ministère du Revenu et la **Research and Analysis Wing** ont amorcé une enquête concernant des allégations de surfacturation de diamants. Au cœur de toute cette histoire se trouve un syndicat de Dubai, qu'on soupçonne d'avoir blanchi 20 millions de dollars. Le rapport prétend que des négociants indiens ont exporté des diamants bruts à Dubai et à Hong Kong pour ensuite les réimporter à des prix artificiellement élevés. Des arrestations ont été effectuées.

Auparavant, les participants au séminaire à Mumbai, organisé par le **Gem and Jewelry Export Promotion Council (GJEPC)**, ont reçu un avertissement en janvier concernant la menace des organisations terroristes et le besoin de se conformer à la Patriot Act des États-Unis. Cette loi exige que les compagnies et les particuliers qui font du commerce avec les États-Unis veillent à ce que leurs vendeurs et leurs clients ne fassent pas le commerce de marchandises qui servent à blanchir de l'argent pour le terrorisme. **Ben Kinzler**, directeur exécutif de la Diamond Manufacturers and Importers Association of America, a affirmé ce qui suit : « Si nous ne nous attaquons pas au lien entre le terrorisme et les diamants, cela minera gravement la confiance des consommateurs dans cette industrie. »

Martin Rapaport, qui a aussi pris la parole lors du séminaire, a affirmé que « la Patriot Act porte sur la responsabilité à l'égard des marchandises qu'on achète et des marchandises qu'on vend ». Il a aussi formulé une mise en garde voulant qu'une des conséquences non intentionnelles de la loi et du Processus de Kimberley serait la croissance des grandes entreprises aux dépens des diamants génériques et du libre marché, qui font la prospérité des petits négociants. Le préambule de la Patriot Act affirme que même si les négociants [de pierres précieuses et de bijoux] n'exercent pas les mêmes fonctions que les institutions bancaires, l'industrie présente des risques identifiables de blanchiment d'argent.

AUTRES FACETTES

Autres facettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication du Projet sur les diamants et la sécurité humaine. Les points de vue exprimés dans *Autres facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui du Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de l'Agence canadienne de développement international, du Department for International Development, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, du Centre de recherches pour le développement international, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, du Development Cooperation Ireland, du Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile sans frontières, de World Vision Canada et d'autres.

Pour communiquer avec *Autres facettes*, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario, K1N 7Z2 Canada; courriel : info@pacweb.org
www.pacweb.org
ISSN : 1496-7502

Campagnes

L'« OR SALE »

Deux ONG états-uniennes, **Earthworks** (auparavant le Mineral Policy Center) et **Oxfam America**, ont lancé une campagne axée sur l'or, qui cible les consommateurs. La campagne tente d'éduquer les consommateurs et les détaillants (surtout du Nord) de bijoux en or, de matériel électronique et d'autres produits qui contiennent de l'or aux problèmes associés aux techniques minières modernes et au besoin de réforme dans le secteur.

Dans le cadre de son travail d'éducation, Earthworks a récemment publié un rapport intitulé **Dirty Metals: Mining, Communities, and the Environment**, qui décrit le coût énorme de l'extraction des métaux pour les populations et les écosystèmes. On y trouve des études de cas de collectivités touchées par l'extraction minière et des renseignements sur les violations des droits de la personne ainsi que sur la pollution de l'air et de l'eau et sur les répercussions de certains biens de consommation tels que les bijoux, les téléphones cellulaires et les ordinateurs.

Le rapport ainsi que le site web de la campagne, www.nodirtygold.org, ont été lancés le 11 février. Ce lancement coïncidait avec la Saint-Valentin, une importante journée d'achat d'or et de bijoux aux États-Unis et ailleurs. Les organisateurs de la campagne ont distribué des prospectus à l'extérieur des bijouteries de trois grandes villes des États-Unis – des simili-cartes de la Saint-Valentin qui demandaient aux clients de ne pas tenir leur amour avec de l'or sale. Ces stratégies s'apparentent à certaines stratégies utilisées par des organisations luttant contre les diamants de guerre.

Les organisations mènent aussi une campagne de signature. On invite les particuliers et les organismes à signer le « Dirty Gold Pledge ». Cet engagement affirme que les signataires appuient la campagne visant à mettre un terme aux pratiques destructrices d'extraction de l'or, et prient les détaillants et les fabricants de veiller à ce que l'or dans leur marchandise ne soit pas produit aux dépens des collectivités locales, des travailleurs et de l'environnement. L'engagement est affiché sur le site web de l'« or sale ». On trouvera des renseignements supplémentaires

à www.mineralpolicy.org et à www.earthworksaction.org.